



EDUCATION NATIONALE

Sélection à l'université : Parcoursup, le parcours du combattant

MERCREDI 17 JANVIER 2018 [EVELYNE SALAMERO](#)

La nouvelle plateforme informatique d'admission à l'université est accessible aux lycéens depuis le 15 janvier, alors que la loi l'instaurant n'est même pas encore votée. Les secrétaires généraux de la majorité des organisations d'enseignants, FO et trois autres fédérations, ainsi que des principaux syndicats étudiants et lycéens dénoncent une réforme d'apparence technique imposée à marche forcée, cachant la mise en place de la sélection à l'université, dans une tribune rendue publique ce 17 janvier. Ils appellent à une mobilisation d'ampleur.

Les lycéens peuvent d'ores et déjà consulter les fiches des différentes formations sur la nouvelle plateforme informatique Parcoursup et pourront y entrer leurs vœux dès le 22 janvier, même si le projet de loi prévoyant la mise en place de ce nouveau système n'arrivera pour discussion au Sénat que le 7 février...

La FNEC-FP FO et huit autres organisations [1] dont cinq syndicats de jeunesse (étudiants et lycéens) exigent, par la voix de leurs secrétaires généraux dans une tribune rendue publique ce 17 janvier, l'arrêt de la mise en place de la réforme engagée avant même son adoption par le Parlement et le retrait du projet de loi relatif à l'orientation net à la réussite des étudiants. Les huit dirigeants syndicaux appellent à une mobilisation d'ampleur contre ce recul historique du droit à l'éducation.

Du tirage au sort au tri sélectif

Pendant longtemps, la seule condition pour avoir le droit de s'inscrire dans l'université –de son choix– a été d'avoir son bac.

Puis les choses se sont compliquées : alors que le nombre de jeunes souhaitant entrer à l'université n'a cessé de croître, les moyens des universités n'ont cessé de diminuer au fil des restrictions budgétaires.

Au vu de l'évolution démographique, en particulier du boom des années 2 000, Il faudrait aujourd'hui deux milliards d'euros par an, soit dix fois plus que l'investissement annoncé sur cinq ans par le gouvernement actuel, pour créer un nombre de places suffisant dans les universités, alertent les organisations syndicales dans leur texte.

Mais au lieu d'augmenter les moyens et les capacités d'accueil des universités, les gouvernements successifs s'ingénient à mettre en adéquation les espoirs de la jeunesse avec la dure réalité.

Le premier outil informatique créé dans ce but fut le système APB, Admission Post Bac. Mis en place en 2002 pour l'admission dans les classes préparatoires, il fut d'abord étendu dans plusieurs académies à toutes les filières avant d'être imposé partout en France en 2009.

Sa principale caractéristique était de prévoir un tirage au sort lorsque le nombre de demandes dépassait le nombre de places.

Résultat : plus de 17 000 bacheliers se sont retrouvés sans solution d'inscription l'année dernière.

Sous couvert de régler le problème dès la prochaine rentrée, et de supprimer le tirage au sort, le gouvernement a donc inventé Parcoursup. Les élèves de terminale ne peuvent plus faire que dix vœux, au lieu de 24 avec APB, et, autre nouveauté, ces vœux ne sont plus hiérarchisés par ordre de préférence.

Face à ces demandes, les universités doivent choisir les candidatures qu'elles retiennent, en fonction de compétences très générales définies par le ministère pour chaque filière mais déclinées localement par chaque établissement en critères très précis, les fameux « attendus » des universités.

Critères variables d'un rectorat à l'autre et d'une université à l'autre

Pour vérifier que le candidat répond bien à leurs « attendus », les universités vont avoir accès aux notes du bachelier en première et terminale, aux appréciations des professeurs et à l'avis du conseil de classe sur son projet d'orientation. Ces éléments seront rassemblés dans un document baptisé « Fiche d'avenir ».

De plus, elles pourront également prendre en compte non seulement les résultats du lycéen, mais aussi sa motivation. Chaque établissement sera libre d'exiger que le dossier de candidature inclue une lettre de motivation.

Ainsi, la sélection ne se fera plus en fonction de critères nationaux, identiques pour tous les bacheliers, mais en fonction de critères d'autant plus élitistes que les budgets des universités seront serrés.

Si le bachelier candidat ne répond pas aux attendus, il devra suivre un parcours d'accompagnement, là encore défini localement par chaque établissement.

Il s'agit bien d'organiser les flux d'étudiant.es, en imposant à certain.es lycéen.nes certaines filières, créant ainsi des licences à différentes vitesses et des voies de garage, organisant la casse du cadre national des diplômes puisque les capacités d'accueil seront fixées par les rectorats et les parcours par les établissements, dénoncent les secrétaires généraux des organisations syndicales signataires de l'appel du 17 janvier.

Les motions pour refuser d'appliquer la réforme se multiplient

La situation est d'autant plus préoccupante à leurs yeux que de nombreuses voix se sont déjà élevées pour annoncer qu'elles boycotteront les « attendus », n'ayant ni les moyens ni la volonté de classer les milliers de candidatures qu'elles s'approprient à recevoir, à l'instar de la commission formation et vie universitaire de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne a ainsi voté le 9 janvier une motion exprimant son refus de mettre en place la réforme.

Plusieurs dizaines de motions de ce type ont été adoptées ces dernières semaines, parfois au cours d'assemblées générales que la FNEC-FP FO (Fédération FO de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle) a appelé à multiplier depuis déjà trois mois pour discuter, décider la mobilisation, y compris par la grève.

C'est dans ce contexte que les secrétaires généraux de la majorité des organisations syndicales d'enseignants, d'étudiants et de lycéens, se déclarent publiquement convaincus que la sélection ne favorisera jamais la réussite des jeunes, mais ne fait qu'alléger les finances publiques sur le dos des plus fragiles, et annoncent qu'ils mettront tout en œuvre aujourd'hui et demain pour obtenir le retrait d'un projet de loi qui va à l'encontre des besoins de notre société.

Les vœux du gouvernement : sélectionner les étudiants plutôt que d'augmenter les capacités d'accueil

L'article 2 du projet de loi stipule : [...] Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation.

On est bien loin de l'actuel code l'Education qui prévoit que Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement [...] les inscriptions sont prononcées [...] en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci.

Quant au passage qui garantit que Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix [...] qu'il doit pouvoir, s'il le désire, être inscrit en fonction des formations existantes lors de cette inscription dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat [...]... Il a carrément disparu.

Notes

[1] Ferc-CGT, FSU, SGL (lycéens), Solidaires étudiants, Sud Education, UNEF (étudiants), UNL (lycéens) UNL SD (lycéens).

Tribune des secrétaires généraux des fédérations de l'enseignement

Aujourd'hui et demain, combattre la sélection à l'entrée de l'université

Ce 15 janvier ouvre Parcoursup, la nouvelle plateforme d'orientation post-bac. Derrière cette réforme d'apparence technique, mal préparée, imposée à marche forcée après l'échec programmé d'Admission post-bac (APB), se cache la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université. Nous, lycéen·nes, étudiant·es, personnels de l'enseignement secondaire et supérieur, appelons à une mobilisation d'ampleur contre ce recul historique du droit à l'éducation.

Nous demandons l'arrêt de la mise en place de la réforme engagée avant même son adoption par le Parlement.

Nous exigeons le retrait du projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants ».

- Premièrement, elle organise dans les faits l'exclusion de nombreux et nombreuses bachelier·es de l'université.
- Deuxièmement, la réforme telle qu'elle est proposée est inapplicable pratiquement et pourtant d'ores et déjà imposée dans les lycées et universités en dehors de tout cadre légal.

Nous sommes convaincu·es que la situation actuelle n'est pas tenable et doit évoluer mais avant tout par un investissement massif dans l'éducation, la création de places dans le supérieur, l'embauche de personnels titulaires et la mise à disposition de locaux.

L'année dernière, plus de 17 000 jeunes se sont retrouvé·es sans solution d'inscription dans le supérieur. Cette situation ne s'explique pas tant par la faillite d'APB que par l'impréparation des gouvernements successifs face à la hausse démographique. Elle n'appelle pas une simple solution technique mais le choix politique de donner les moyens aux établissements d'accueillir les étudiant·es dans de bonnes conditions. Il faudrait pour cela deux milliards d'euros par an, soit dix fois plus que l'investissement proposé par le gouvernement pour cinq ans. Faute de moyens, le nombre d'étudiant·es qui resteront sur le carreau en 2018 est amené à exploser, avec un niveau de tension dans les établissements universitaires jamais atteint.

Parcoursup reproduira les injustices d'APB en les aggravant. Le gouvernement propose aux élèves de terminale de faire seulement dix vœux, sans les hiérarchiser. À partir de mai, en pleines révisions du bac, les lycéens et lycéennes qui auront reçu plusieurs réponses positives auront quelques jours pour faire leur choix et laisser les places restantes aux candidat·es moins bien classé·es qu'elles.eux par les établissements d'enseignement supérieur – réattribution des places qu'APB effectuait automatiquement. Ce sont d'interminables listes d'attente qui seront ainsi engendrées, génératrices d'anxiété pour les lycéen·nes et leurs familles.

De leur côté, les universités sont supposées choisir – donc sélectionner – les candidat·es en fonction d'« attendus » définis par le ministère et déclinés localement en critère de sélection. En affirmant remplacer APB, le gouvernement ne fait que transférer les difficultés vers les établissements. Le cadrage national des attendus consiste, pour chaque filière, en une liste de compétences très générales, qui dresse le portrait élitiste d'un·e étudiant·e idéale, dont l'objectif réel est de tenter de justifier l'exclusion d'une partie des bachelier·es. Cette exclusion sera d'autant plus forte que les budgets seront serrés et que la direction d'établissement aura une politique d'« excellence ». Au passage, cela renforcera l'autocensure d'une partie de la jeunesse, notamment issue des classes populaires. Il s'agit bien d'organiser les flux d'étudiant·es, en imposant à certain·es lycéen·nes certaines filières, créant ainsi des licences à différentes vitesses et des voies de garage, organisant la casse du cadre national des diplômes puisque les capacités d'accueil seront fixées par les rectorats et les parcours par les établissements.

Quant aux attendus locaux, de plus en plus de composantes des universités annoncent les boycotter, n'ayant ni les moyens ni la volonté de classer les milliers de candidatures qu'elles s'apprêtent à recevoir. Et comment le pourraient-elles, si ce n'est en créant leurs propres algorithmes locaux, tournant selon des critères occultes sur la base des notes, des filières du bac (ou des modules suivis en lycée), voire des lycées fréquentés, ou dans le flou le plus total en mettant en avant un melting-pot de compétences et de qualités comportementales ? En ordonnant l'application immédiate d'une réforme inique, le gouvernement organise un crash-test sur une génération sacrifiée d'élèves de terminale.

Ne nous y trompons pas : il s'agit moins là d'amateurisme que de la volonté d'imposer à tout prix, sans le dire, et pour des raisons idéologiques, la sélection à l'entrée de l'université. Pour contenir le flux des bachelier-es qui s'y engagent et ainsi limiter l'investissement nécessaire pour les accueillir et les faire réussir. C'est détruire un droit fondamental de la jeunesse : celui, pour tout.e bachelier.e, d'accéder aux études supérieures. En cela, cette réforme est cohérente avec celle du bac et du lycée modulaire, que nous dénonçons également. Le gouvernement entend en effet supprimer les différentes filières pour en fait démultiplier des parcours (constitués de modules validables) étroitement corrélés aux attendus du supérieur et choisis dès la classe de seconde. Il s'agit d'orienter de plus en plus tôt, pour présélectionner en amont d'un baccalauréat en pratique vidé de sa substance et privé de son statut de premier grade universitaire.

La sélection ne favorisera jamais la réussite des jeunes : elle ne fait qu'alléger les finances publiques sur le dos des plus fragiles, favoriser la reproduction sociale par l'école et accentuer la différenciation des universités (« excellence » vs « tout venant »). Si un.e étudiant.e sur deux échoue lors de sa première année universitaire, ce n'est pas parce qu'il.elle n'y aurait pas sa place, par nature ou par la magie du déterminisme social. C'est parce que les moyens ne sont pas donnés pour l'accompagner dans ses études à la hauteur de ceux qui sont octroyés dans d'autres filières. C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre, aujourd'hui et demain, pour obtenir le retrait d'un projet de loi qui va à l'encontre des besoins de notre société.

Signataires :

- Marie Buisson, secrétaire générale de la **FERC CGT**
- Hubert Raguin, secrétaire général de la **FNEC FP FO**
- Bernadette Groison, secrétaire générale de la **FSU**
- Ugo Thomas, président du **SGL**
- Florent Chapelle, porte-parole de **Solidaires étudiant-e-s**
- Aurélien Boudon, co-secrétaire général de la **fédération SUD Education**
- Lilâ Lebas, présidente de l'**UNEF**
- Clara Jaboulay, secrétaire générale de l'**UNL**
- Nathan Le Potier, secrétaire général de l'**UNL SD**